

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

BUDGET ANNEXE
MISSION MINISTÉRIELLE
PROJETS ANNUELS DE PERFORMANCES
ANNEXE AU PROJET DE LOI DE FINANCES POUR

2022

ÉDITION ET DIFFUSION



PROGRAMME 623

ÉDITION ET DIFFUSION

MINISTRE CONCERNÉ : JEAN CASTEX, PREMIER MINISTRE

PRÉSENTATION STRATÉGIQUE DU PROJET ANNUEL DE PERFORMANCES

Anne DUCLOS-GRISIER

Directrice de l'information légale et administrative

Responsable du programme n° 623 : Édition et diffusion

Le programme 623 « Édition et diffusion » regroupe l'ensemble des activités dites « métiers » de la direction de l'information légale et administrative (DILA). La nomenclature budgétaire de ce programme a été adaptée afin de tenir compte de l'évolution des activités de la DILA et d'améliorer la lisibilité des moyens demandés. Les deux actions constitutives de ce programme ont été renommées :

- accès au droit et diffusion légale ;
- information administrative et vie publique.

Dans le même objectif, deux sous-actions ont été créées sur chacune de ces actions. Sur l'action 1 « Accès au droit et diffusion légale », les sous-actions « Diffusion légale » et « Infrastructure et sécurité informatiques » retracent d'une part l'intégralité des dépenses relatives à la production régaliennne (préparation des textes normatifs, publication et consolidation sur *Légifrance*, traitement des amendements législatifs) et à la publication des annonces économiques (sites BOAMP, BODACC...), d'autre part, les crédits rattachés à la maintenance de l'infrastructure et à la sécurité des systèmes d'information, rattachés à cette action car leur objet principal est le support de la chaîne régaliennne. L'action 2 « Information administrative et vie publique » porte les sous-actions « Information administrative » et « Édition publique, publications et imprimerie ». La première retrace les crédits relatifs aux activités de renseignement administratif des usagers (*service-public.fr* et réponse par téléphone ou messagerie aux usagers) et la deuxième regroupe les activités d'édition, de publications et d'imprimerie favorisant la compréhension des politiques publiques, qu'elles soient sur support papier (éditions de *La Documentation française*, impressions pour le compte des administrations) ou au format numérique (*vie-publique.fr*).

Les crédits du programme 623 s'élèvent à 45,1 M€ en 2022, en très légère hausse (+0,1 M€) par rapport à 2021. Cette augmentation s'explique essentiellement par le renouvellement des marchés d'hébergement des sites internet. Cette opération impose des coûts transitoires supplémentaires afin de maintenir notamment la continuité de service du tryptique *Légifrance*, *service-public.fr* et *vie-publique.fr* et nécessite la construction d'une nouvelle infrastructure d'hébergement. Le surcoût, estimé à 4,5 M€, est très largement compensé par les redéploiements de crédits réalisés par ailleurs.

Les dotations dédiées aux dépenses d'investissement demeurent à un niveau élevé avec 14,5 M€ de crédits de paiement. La DILA maintient ainsi sa capacité d'investissement, en particulier dans le domaine informatique, afin de mettre en œuvre ses chantiers prioritaires.

L'année 2022 est marquée par la mise en œuvre du nouveau plan stratégique « DILA 2024 » qui fixe, à cet horizon, les grandes orientations qui permettront à la DILA de relever les défis qui s'imposent à elle en termes de services rendus aux usagers ou d'évolution de ses métiers.

Plaçant l'utilisateur au cœur de sa réflexion, la DILA poursuivra la transformation de ses activités, qu'elles soient numériques ou non, afin de rendre un service de qualité et qui s'adapte aux attentes de ses différents publics.

Après la refonte du site *Légifrance*, qui continuera à bénéficier d'évolutions régulières, le nouveau projet majeur du plan stratégique concerne la modernisation de l'ensemble des processus de production des textes normatifs. Ces « Nouveaux outils de production normative » (NOPN) ont pour objectif de dématérialiser et fluidifier toute la chaîne régaliennne, de la rédaction à la publication du *Journal officiel*. Cette modernisation, qui concerne l'ensemble des outils informatiques concourant à la mise en œuvre de la chaîne régaliennne (Système d'organisation en ligne des opérations

normatives - SOLON, Solution de traitement de l'information administrative - STILA, bases de données juridiques - BDJ...), sera profitable à tous :

- aux usagers car le service sera plus intuitif et l'accessibilité sera renforcée, la publication et la consolidation des textes seront plus rapides et la capacité de recherche sera améliorée ;
- aux ministères et au Secrétariat général du Gouvernement (SGG) qui disposeront d'un outil dédié à la rédaction des textes. Cet outil facilitera les travaux et en améliorera la qualité des travaux en limitant toujours plus les erreurs de forme et les interventions manuelles ;
- à la DILA : la dématérialisation et l'automatisation faciliteront également le travail des agents de la DILA qui pourront se consacrer davantage à des opérations qualitatives.

Dans le domaine de l'administration numérique qui concerne le site internet *service-public.fr* et son écosystème, l'année 2022 sera marquée par le développement du nouveau site de référence dédié aux entreprises. Ce projet est confié à la DILA pour son expérience en termes de parcours usager, son savoir-faire en matière de développement de projets en mode agile et pour bénéficier de tous les acquis du site *service-public.fr*, qui comprend déjà un volet consacré au renseignement des entreprises ayant accueilli 38 millions de visiteurs en 2020. Ce site va être développé au 2^{ème} semestre 2021 et en 2022, en lien étroit avec la direction générale des entreprises, afin de proposer un parcours usager conforme aux attentes des entreprises, structuré en fonction de leurs étapes de vie et leur offrant davantage de services. Grâce à des équipes techniques et éditoriales renforcées, la DILA développera de nouveaux contenus et de nouvelles fonctionnalités. Le site sera articulé avec les autres projets majeurs visant à faciliter l'information et les démarches des entreprises : portail commun du recouvrement, guichet unique des entreprises, accès à un conseiller par Place des entreprises, pour fluidifier le parcours des entrepreneurs.

Le volet particuliers de *service-public.fr* connaîtra aussi des évolutions importantes avec notamment une nouvelle page d'accueil, le déploiement de fiches simplifiées, issues d'un laboratoire avec des usagers, la refonte de l'annuaire de l'administration, le développement de nouveaux supports d'information (infographies, vidéos pour sa nouvelle chaîne Youtube...) La DILA continuera, enfin, à assurer les évolutions des démarches en ligne existantes (notamment la démarche d'inscription en ligne sur les listes électorales, complètement refondue dans la perspective des élections présidentielles de 2022) et en proposera de nouvelles en liaison avec les autres administrations. Le partenariat avec la direction interministérielle du numérique (DINUM) se poursuit pour le développement du nouveau hub d'échange mutualisé en remplacement de la plateforme d'échange et de confiance (PEC) destinée à véhiculer les données des démarches en ligne initiées depuis le site *service-public.fr* par les usagers. Un nouveau transfert de 0,1 M€ en AE et 0,6 M€ en CP, qui s'ajoute au transfert réalisé au PLF pour 2021 (1 M€ en AE et 0,8 M€ en CP), est réalisé depuis le programme 623 au profit du programme 129 « Coordination du travail gouvernemental » qui porte les crédits de la DINUM. Ce transfert permet également de financer la maintenance récurrente du hub qui démarrera à partir du premier semestre 2022.

Le secteur de l'édition a fait l'objet, dans le plan stratégique 2024, d'une réflexion sur le positionnement de *La Documentation française*. Sa complémentarité avec *vie-publique.fr* sera renforcée pour créer un écosystème dynamique d'information du public sur les politiques publiques et les sujets de débat public. L'offre s'attachera particulièrement à attirer le public des lycéens, des étudiants et des décideurs institutionnels. La rationalisation des éditions pour compte de tiers et l'optimisation des coûts de production permettront de concentrer les moyens sur les titres intéressant ce cœur de cible. Pour maintenir la progression dynamique de son audience, *vie-publique.fr* améliorera son parcours de navigation et développera de nouveaux formats multimédia et de lettres d'actualités.

Au vu de la baisse des commandes en volume et de l'importance de la charge de la masse salariale, la DILA va continuer à réduire progressivement la voilure de son imprimerie, tout en poursuivant les efforts engagés visant une meilleure productivité et des produits de qualité. La production sera concentrée sur les machines feuilles et numériques et la rotative ne sera plus utilisée d'ici 2024. Des négociations seront ouvertes pour un nouveau plan de départs à la SACIJO.

Enfin, la DILA continuera à faire vivre une vision à long terme de ses systèmes d'information, qui s'était concrétisée en 2020 par l'élaboration de son premier schéma directeur informatique. La résilience, la sécurité et l'intégrité des systèmes d'information de même que la démarche d'innovation sont au cœur du plan stratégique 2024. Des dépenses importantes sont notamment prévues pour continuer à sécuriser l'hébergement informatique et le plan de continuité d'activité de la chaîne régalienn.

Les objectifs et indicateurs de performance du programme 623 restent inchangés par rapport au PLF 2021.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1	Optimiser la production et développer la diffusion des données
INDICATEUR 1.1	Contribution au développement de l'accès à la commande publique
INDICATEUR 1.2	Optimiser et sécuriser la production du Journal officiel (JO)
INDICATEUR 1.3	Améliorer la productivité et réduire l'impact environnemental

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ÉVOLUTION DE LA MAQUETTE DE PERFORMANCE

L'indicateur « Améliorer la productivité et réduire l'impact environnemental » a été créé avec le sous-indicateur « Gâche papier en pourcentage de la consommation totale de papier ».

OBJECTIF

1 – Optimiser la production et développer la diffusion des données

Indicateur 1.1 : « Contribution au développement de l'accès à la commande publique »

Cet indicateur répond à la recommandation de développer et de faciliter l'accès des entreprises à la commande publique. La DILA y contribue sur son site BOAMP.fr, l'un des principaux sites publics d'annonces légales, en offrant progressivement de nouvelles fonctionnalités aux entreprises candidates et en s'employant à donner plus de visibilité aux appels d'offres publics.

La DILA facilite les recherches sur le site et propose notamment l'ouverture gratuite d'un compte afin de recevoir automatiquement des alertes paramétrables sur les appels d'offres déposés par les administrations et les collectivités publiques. Ce système permet aux entreprises de pouvoir candidater plus facilement.

Indicateur 1.2 : « Optimiser et sécuriser la production du *Journal officiel* (JO) »

La maîtrise des risques liés à la production du *Journal officiel* est la préoccupation première de la DILA. Différents travaux ont permis d'aboutir à une meilleure continuité dans la chaîne régaliennne allant de SOLON (application gérant la validation des textes depuis les ministères jusqu'au SGG, au Conseil d'État et à la transmission au Parlement) à Légifrance, en passant par STILA (application de saisie et de traitement des textes destinés à être publiés au *Journal officiel*).

En termes de continuité d'activité, des actions ont été engagées pour sécuriser et renforcer la robustesse et la résilience des centres informatiques hébergeant ces applications (remplacement du cœur de réseau, mise en place d'un dispositif de stockage étendu, etc.). Par ailleurs, après l'ouverture en 2019 d'une salle de secours pour la rédaction du *Journal officiel* sur le site de « Ségur », la DILA s'est mise en capacité en 2020 de produire le *Journal officiel* entièrement à distance avec des agents en télétravail à 100% du temps. Ces travaux seront poursuivis pour rendre le plan de continuité d'activités du *Journal officiel* le plus modulaire possible.

Pour favoriser l'accès aux données (le *Journal officiel* étant totalement numérique depuis le 1^{er} janvier 2016), l'intégralité des textes est accessible sur le site *Legifrance*. Ce site propose, outre le téléchargement du *Journal officiel* électronique authentifié et l'accès unitaire aux textes qui le composent, l'abonnement à un sommaire interactif, transmis par mail à chaque parution avec l'ensemble des références des textes de la parution du *JO* du jour.

Indicateur 1.3 : « Améliorer la productivité et réduire l'impact environnemental »

CET INDICATEUR NOUVEAU RÉPOND AU RENFORCEMENT DU LIEN ENTRE LE DISPOSITIF DE PERFORMANCE ET LA BUDGÉTISATION ENVIRONNEMENTALE EN SUIVANT EN PARTICULIER L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL DE L'ACTIVITÉ INDUSTRIELLE D'IMPRIMERIE DE LA DILA.

L'IMPRIMERIE DE LA DILA A CONNU UNE ÉVOLUTION MAJEURE DEPUIS 2016 À LA SUITE DE L'ARRÊT DE L'IMPRESSION DU *JOURNAL OFFICIEL* EN SE TOURNANT VERS L'IMPRESSION DE LIVRES ET DE REVUES POUR DES ADMINISTRATIONS MAIS ÉGALEMENT POUR SES PROPRES PUBLICATIONS SOUS LA MARQUE *LA DOCUMENTATION FRANÇAISE*. ELLE OFFRE UNE LARGE GAMME DE PRODUITS GRÂCE À UN ÉQUIPEMENT ÉTENDU (ROTATIVE, MACHINES FEUILLES, PRESSES NUMÉRIQUES), RÉPONDANT AUX DIFFÉRENTES ATTENTES DE SES CLIENTS.

LA STRATÉGIE EST DE POURSUIVRE L'ADAPTATION DE L'ACTIVITÉ D'IMPRIMERIE EN COHÉRENCE AVEC LES ÉVOLUTIONS DU MARCHÉ TOUT EN VISANT UNE MEILLEURE PRODUCTIVITÉ ET DES PRODUITS DE QUALITÉ.

AU NIVEAU DE LA RÉDUCTION DE L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL, L'OBJECTIF DE LA DILA EST DE RÉDUIRE LA GÂCHE PAPIER EN OPTIMISANT LES PROCESSUS DE PRODUCTION ET EN APPLIQUANT UNE POLITIQUE DE MAINTENANCE RIGOREUSE DES OUTILS DE PRODUCTION AFIN DE LIMITER LES DYSFONCTIONNEMENTS DES MACHINES QUI PEUVENT, ENTRE AUTRES, ENGENDRER UN SURPLUS DE DÉCHET DE PAPIER.

DANS LE CADRE DE SON IMPLICATION POUR UN ETAT ÉCO-RESPONSABLE, LA DILA A DÉJÀ PRIS DE NOMBREUSES MESURES POUR RÉDUIRE SON IMPACT ENVIRONNEMENTAL. L'IMPRIMERIE EST AINSI LABELLISÉE *IMPRIM'VERT* ET RECYCLE SES DÉCHETS.

INDICATEUR

1.1 – Contribution au développement de l'accès à la commande publique

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2022 Prévision	2023 Cible
Nombre total de visites sur le site « BOAMP.fr »	visites	3 180 777	3 345 193	3 000 000	2 000 000	2 500 000	3 200 000
Comptes ouverts sur le site BOAMP	Nb	202 514	218 298	235 000	235 000	165 000	165 000

Précisions méthodologiques

Source des données : la mesure des trois sous-indicateurs est effectuée automatiquement par l'application de gestion du site.

Mode de calcul : il s'agit de données brutes.

Commentaires : cet indicateur composite permet d'avoir une meilleure mesure du trafic sur le site et de ses services.

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

Après une période de stabilisation du nombre de visites autour de 3 millions par an, la crise sanitaire et les recueils de consentement imposés par le RGPD ont des impacts sur la fréquentation du site.

Ainsi, pour rappel, l'audience du site en 2020 a été plus dynamique que la publication des annonces dont le volume a surtout baissé lors du premier semestre 2020 en raison du confinement. Cependant, un nombre important de rectificatifs avait été publié à cette période et la reprise des publications a été constatée lors du second semestre 2020.

En 2021, les prévisions et la cible de la fréquentation du site ont été revues à la baisse par rapport au résultat de l'année 2020.

Cette diminution se justifie en partie par un phénomène technique. La mise en place du consentement relatif aux cookies imposé par la CNIL, en respect du RGPD, a un effet sur la comptabilisation des visites dans nos outils de mesure de fréquentation. En effet, si les usagers décident de refuser les traceurs (cookies) des outils de mesure de fréquentation, leurs visites ne sont plus prises en compte. L'impact est conséquent de l'ordre de 30% sur le premier semestre 2021, ce qui nécessite de revoir les prévisions annuelles. De plus, la sphère des acheteurs publics est peu extensible.

Début 2022, une nouvelle version du site va être mise en service afin d'améliorer l'ergonomie et de faciliter la réutilisation des données. La DILA a initié en 2020 la refonte et la migration de tous les sites économiques sur la plateforme de diffusion d'OpenDataSoft. Les objectifs poursuivis par ces travaux sont :

- le changement du type d'hébergement avec passage sur le cloud ;
- un site construit sur la base d'API permettant un accès simplifié aux données ;
- une harmonisation de l'ergonomie des sites économiques proposés par la DILA ;
- une prise en compte du nouveau *design system* de l'État ;
- une prise en compte des obligations d'accessibilité issues du RGAA 4 et des recommandations de la CNIL.

En parallèle du nombre de visites, on note une augmentation depuis plusieurs années du nombre de comptes ouverts. La prévision 2022 du nombre de comptes accuse une baisse conséquente par rapport au résultat de l'année 2020. En effet, à l'occasion de la mise en service de la nouvelle version du site internet, une campagne de purge sera menée pour s'assurer que seuls les comptes réellement actifs restent ouverts. Il sera ainsi demandé à chaque détenteur de compte de confirmer son souhait de conserver son abonnement.

A noter que le sous-indicateur « Abonnements aux alertes des marchés publics » a été supprimé car le sous-indicateur relatif aux comptes ouverts sur le site BOAMP.fr contient le même enjeu. En effet, un compte permet de créer des alertes et d'enregistrer les requêtes.

INDICATEUR

1.2 – Optimiser et sécuriser la production du Journal officiel (JO)

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2022 Prévision	2023 Cible
Nombre de rectificatifs publiés au JO imputables à la DILA	Nb	9	9	10	12	8	8

Précisions méthodologiques

Source des données : le nombre de rectificatifs publiés au *Journal officiel* imputables à la DILA est recensé en interne par l'équipe de la rédaction du JO.

Mode de calcul : le nombre de rectificatifs publiés au *Journal officiel* imputables à la DILA fait l'objet d'un décompte manuel journalier au sein de la DILA.

Commentaires : les rectificatifs imputables à la DILA sont à mettre en relation avec le nombre total de textes publiés et au regard de l'urgence avec laquelle il faut les publier (du jour au lendemain, ce qui correspond au délai de rigueur). À noter qu'un rectificatif peut être « mixte », c'est-à-dire correspondre à plusieurs erreurs imputables à la DILA et aux ministères ; dans ce cas, ces erreurs sont également prises en compte. STILA est la plate-forme de production du système de l'information légale et administrative. Cet outil vise à améliorer l'accès au droit, notamment par la production sécurisée et la diffusion du JO Lois et décrets sur le site Légifrance dans les délais impartis.

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

Si les années 2018 à 2020 ont connu une baisse très significative du nombre de rectificatifs imputables à la DILA (50% de baisse entre 2018 et 2020), la prévision actualisée 2021 prend en compte le risque d'une augmentation du nombre d'erreurs en raison des conditions de travail des agents pendant la période de la crise sanitaire et une période marquée par des publications à flux tendu. Tous les agents ont travaillé à domicile pendant les périodes de confinement en étant très sollicités pour publier dans l'urgence, souvent à une heure tardive, les textes liés à la crise sanitaire. Les interactions entre les équipes ont été parfois moins fluides, et certains contrôles moins aisés.

Toutefois, l'objectif pour les prochaines années est de continuer à améliorer l'efficacité des contrôles, à réduire les interventions manuelles permettant ainsi de gagner en productivité et en qualité pour toujours mieux maîtriser le nombre de rectificatifs imputables à la DILA, et tendre vers le « zéro défaut » tout en garantissant les délais de publication.

À cet effet, jusqu'en 2022, des travaux majeurs sont engagés sur l'amélioration technique et la sécurisation des outils de production « SOLON (*Système d'organisation en ligne des opérations normatives*) et STILA (*Solution de traitement de l'information légale et administrative*), outil interne de publication de la DILA avec dans un premier temps des montées de version des briques techniques sous-jacentes, la mise en compatibilité avec les évolutions des suites bureautiques (Windows 10), des améliorations ergonomiques et de performance des applications.

Après la modernisation du site *Légifrance* destinée à améliorer l'accès des citoyens aux textes normatifs, et après ces travaux applicatifs, la transformation numérique de la chaîne régaliennne sera poursuivie dans le cadre du démarrage d'un nouveau projet relatif aux nouveaux outils de production normative (NOPN), visant à construire un processus totalement dématérialisé et à fluidifier la production des textes normatifs depuis leur rédaction dans les ministères jusqu'à leur publication au *Journal officiel*. Ce processus devrait améliorer encore à l'avenir les conditions de production du *Journal officiel*.

Par ailleurs, une attention particulière restera portée au niveau de l'équipe sur la qualité des recrutements, la formation, la mise à jour des procédures, l'harmonisation des pratiques et l'effectivité des contrôles de différents niveaux (autocontrôle, contrôles mutuels, supervision, cellule de pilotage...). Jusqu'en 2023, des agents expérimentés vont partir en retraite ou en cessation d'activité volontaire anticipée (CAVA). L'objectif est de mettre en place les formations *ad hoc* pour que leurs successeurs puissent acquérir les compétences et les niveaux de performance attendus dans les meilleures conditions.

Pour favoriser l'appropriation de ces actions qualité par les agents, les indicateurs internes de suivi de traitement (informations sur les intervenants, indicateurs sur la « sensibilité » des textes...) et le bilan qualité leur sont présentés au cours de réunions semestrielles.

INDICATEUR

1.3 – Améliorer la productivité et réduire l'impact environnemental

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2022 Prévision	2023 Cible
Gâche papier en pourcentage de la consommation totale de papier	%	10,1	9,5	Sans objet	8	7	6

Précisions méthodologiques

Source des données : la consommation de papier et de la gâche est mesurée régulièrement à l'aide d'un outil de comptage et de pesage.

Mode de calcul : il s'agit du total annuel de papier gâché divisé par la consommation totale de papier.

Commentaires : la consommation papier comprend les feuilles utilisées sur les imprimantes industrielles et les bobines utilisées par la rotative.

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

La gâche papier est générée principalement lors de la mise en production et la production des machines à imprimer. Elle est principalement générée lors du « calage » et du démarrage de ces machines. En effet, afin de livrer des exemplaires au niveau de qualité attendu par les clients de l'imprimerie, les exemplaires d'un niveau de qualité insuffisant sont éliminés. Afin d'optimiser ce processus de production, des actions de maintenance préventive et curative sont mises en place afin de fiabiliser et de conserver les machines de production dans un état optimal. Le processus de production est analysé en permanence avec les imprimeurs, dans des ateliers qualité hebdomadaires qui sont l'occasion d'analyser la gâche papier constatée, ses causes et de décider d'actions à mettre en place pour la réduire. Grâce à ces actions, la gâche papier de l'imprimerie est passée de 311 tonnes en 2016 à 71 tonnes en 2020. La gâche a été ainsi divisée par quatre en 5 ans.

En outre, il est prévu d'arrêter la rotative d'ici 2024. La rotative génère un taux important de gâche papier, compte tenu du temps de « mise à la bonne » au démarrage de la machine et d'un temps de production trop court en proportion (trop faible utilisation de la machine pour garantir une productivité optimale).

Ces actions devraient permettre d'atteindre la cible de 6% d'ici 2023.

Afin de réduire l'impact environnemental lié à l'utilisation du papier, une filière de recyclage est en place et la DILA est labélisée « *Imprim'Vert* » pour le recyclage de ses déchets industriels et « *PEFC* » pour la traçabilité des fibres utilisées (recyclées ou vierges). Les fibres de papier sont ainsi recyclées entre cinq et huit fois.

PRÉSENTATION DES CRÉDITS

2022 / PRÉSENTATION SELON L'ARTICLE 18-II DE LA LOLF

Section / Nature de dépense	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en LFI pour 2021	Demandées pour 2022	FdC et AdP attendus en 2022	Ouverts en LFI pour 2021	Demandés pour 2022	FdC et AdP attendus en 2022
Section des opérations courantes	34 173 000	30 619 977		29 530 000	30 593 841	
Achats et services extérieurs	34 123 000	30 619 977		29 480 000	30 593 841	
Impôts, taxes et versements assimilés hors titre 2						
Charges éligibles au titre 2						
Subventions, transferts et interventions	50 000			50 000		
Autres charges de gestion courante						
Charges financières						
Charges exceptionnelles						
Section des opérations en capital	15 267 000	20 602 669		15 417 000	14 458 669	
Amortissements des prêts et avances						
Majoration de l'amortissement de la dette						
Acquisitions d'immobilisations	15 267 000	20 602 669		15 417 000	14 458 669	
Total	49 440 000	51 222 646		44 947 000	45 052 510	

2022 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET SECTION

Action / Section	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en LFI pour 2021	Demandées pour 2022	FdC et AdP attendus en 2022	Ouverts en LFI pour 2021	Demandés pour 2022	FdC et AdP attendus en 2022
01 – Accès au droit et diffusion légale	5 050 000	33 278 393		5 050 000	28 920 497	
Section des opérations courantes	5 050 000	20 623 393		5 050 000	21 040 497	
Section des opérations en capital		12 655 000			7 880 000	
02 – Information administrative et vie publique	44 390 000	17 944 253		39 897 000	16 132 013	
Section des opérations courantes	29 123 000	9 996 584		24 480 000	9 553 344	
Section des opérations en capital	15 267 000	7 947 669		15 417 000	6 578 669	
Total	49 440 000	51 222 646		44 947 000	45 052 510	

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

DÉPENSES PLURIANNUELLES

ÉCHÉANCIER DES CRÉDITS DE PAIEMENT (HORS TITRE 2)

ESTIMATION DES RESTES À PAYER AU 31/12/2021

Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2020 (RAP 2020)	Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2020 y.c. travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2020	AE (LFI + LFRs) 2021 + reports 2020 vers 2021 + prévision de FdC et AdP	CP (LFI + LFRs) 2021 + reports 2020 vers 2021 + prévision de FdC et AdP	Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2021
22 527 552		49 440 000	46 349 050	20 604 249

ÉCHÉANCIER DES CP À OUVRIR

AE	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP au-delà de 2024
Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2021	CP demandés sur AE antérieures à 2022 CP PLF CP FdC et AdP	Estimation des CP 2023 sur AE antérieures à 2022	Estimation des CP 2024 sur AE antérieures à 2022	Estimation des CP au-delà de 2024 sur AE antérieures à 2022
20 604 249	15 429 611	4 132 005	1 042 633	
AE nouvelles pour 2022 AE PLF AE FdC et AdP	CP demandés sur AE nouvelles en 2022 CP PLF CP FdC et AdP	Estimation des CP 2023 sur AE nouvelles en 2022	Estimation des CP 2024 sur AE nouvelles en 2022	Estimation des CP au-delà de 2024 sur AE nouvelles en 2022
51 222 646	29 622 899	12 300 000	3 231 968	
Totaux	45 052 510	16 432 005	4 274 601	

CLÉS D'OUVERTURE DES CRÉDITS DE PAIEMENT SUR AE 2022

CP 2022 demandés sur AE nouvelles en 2022 / AE 2022	CP 2023 sur AE nouvelles en 2022 / AE 2022	CP 2024 sur AE nouvelles en 2022 / AE 2022	CP au-delà de 2024 sur AE nouvelles en 2022 / AE 2022
58 %	24 %	6 %	0 %

En 2022, 58% des AE nouvelles devraient être couvertes par des paiements.

Par ailleurs, 34% des CP demandés en 2022 serviront à couvrir des AE antérieures à 2022.

Les dépenses qui seront engagées et payées dans l'année concernent principalement les achats de consommables pour l'imprimerie, les frais postaux, les frais de manutention et de stockage ou encore la rémunération des auteurs.

En fonctionnement, la majorité des engagements pluriannuels concernent le domaine informatique (hébergement, maintenance des réseaux et applications...).

Parmi les investissements, les CP 2022 sur engagements antérieurs à 2022 portent sur les projets d'envergure tels que les « Nouveaux outils de production normative » (NOPN) pour 1 500 000 €, les évolutions sur l'application STILA pour 500 000 €, les évolutions du site *service-public.fr* pour 250 000 € ou encore les démarches en ligne engagées en 2021 pour 182 000 €.

JUSTIFICATION PAR ACTION

ACTION

01 – Accès au droit et diffusion légale

Section / Nature de dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en LFI pour 2021	Demandées pour 2022	FdC et AdP attendus en 2022	Ouverts en LFI pour 2021	Demandés pour 2022	FdC et AdP attendus en 2022
Section des opérations courantes	5 050 000	20 623 393		5 050 000	21 040 497	
Achats et services extérieurs	5 000 000	20 623 393		5 000 000	21 040 497	
Impôts, taxes et versements assimilés hors titre 2						
Charges éligibles au titre 2						
Subventions, transferts et interventions	50 000			50 000		
Autres charges de gestion courante						
Charges financières						
Charges exceptionnelles						
Section des opérations en capital		12 655 000			7 880 000	
Amortissements des prêts et avances						
Majoration de l'amortissement de la dette						
Acquisitions d'immobilisations		12 655 000			7 880 000	
Total	5 050 000	33 278 393		5 050 000	28 920 497	

L'action 1 « Accès au droit et diffusion légale » du programme 623 recouvre les crédits dédiés aux missions d'accès au droit et de transparence économique et financière. Elle finance les dépenses informatiques relatives à la gestion des sites internet de diffusion légale (Légifrance) ou de transparence économique et financière (boamp.fr ou bodacc.fr) ainsi que la maintenance et l'amélioration des applications de production régaliennne. Cette action comprend également les crédits de fonctionnement liés au traitement (collecte et recouvrement) des annonces légales.

À compter de 2022, elle est scindée en deux sous-actions, l'une relative à la diffusion légale programmée à hauteur 18 066 539 € en AE et 14 101 007 € en CP et l'autre portant sur l'infrastructure et la sécurité informatiques chiffrée à 15 211 854 € en AE et 14 819 490 € en CP. Conformément à l'article 18-II de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF), les crédits sont justifiés en distinguant les opérations courantes des opérations en capital.

NATURE DE DEPENSES	AE	CP
OPERATIONS COURANTES	9 551 539	8 711 007
OPERATIONS EN CAPITAL	8 515 000	5 390 000
SOUS-ACTION 1 DIFFUSION LEGALE	18 066 539	14 101 007
OPERATIONS COURANTES	11 071 854	12 329 490
OPERATIONS EN CAPITAL	4 140 000	2 490 000
SOUS-ACTION 2 INFRASTRUCTURE ET SECURITE INFORMATIQUES	15 211 854	14 819 490
TOTAL ACTION 1 ACCES AU DROIT ET DIFFUSION LEGALE	33 278 393	28 920 497

Les opérations courantes

Estimées à 20 623 393 € en AE et 21 040 497 € en CP, les opérations courantes portent les crédits de fonctionnement nécessaires à la production et la diffusion de la norme juridique, au traitement de l'information légale et aux dépenses liées à l'infrastructure et la sécurité informatiques.

Les crédits relevant de la **sous-action 1 « Diffusion légale »** se chiffrent à 9 551 539 € en AE et 8 711 007 € en CP et concernent les activités budgétaires suivantes :

1) Traitement des annonces légales

Principales sources de recettes du budget annexe, les annonces légales publiées au Bulletin officiel des annonces civiles et commerciales (BODACC) et au Bulletin officiel des annonces des marchés publics (BOAMP) font l'objet d'opérations externalisées de collecte, de recouvrement et de facturation. Assises sur des conventions signées avec le Conseil national des greffes des tribunaux de commerce pour les annonces publiées au BODACC et les concentrateurs d'annonces pour celles du BOAMP, les dépenses portent sur les reversements liés au chiffre d'affaires ou au nombre d'annonces publiées et sont prévues pour 2022 à hauteur de 4 500 000 € en AE et CP. L'ouverture du Guichet électronique des formalités d'entreprises (Guichet unique) géré par l'Institut national de la propriété industrielle (INPI) dans le cadre de la loi n° 2019-489 du 22 mai 2019 relative à la croissance et la transformation des entreprises et le déploiement, par la direction des affaires juridiques du ministère de l'économie des finances et de la relance avec le concours de l'agence de l'information financière de l'État (AIFE), d'une plateforme facilitant l'accès aux marchés publics et simplifiant les processus de candidature pour les entreprises ne devrait pas avoir d'effets significatifs sur le montant de reversements aux greffes des tribunaux de commerce ou aux concentrateurs d'annonces en 2022.

2) Applications métiers

Les crédits relatifs aux applications informatiques métiers de diffusion légale s'élèvent pour 2022 à 2 679 566 € en AE et 2 529 564 € en CP et portent principalement sur la maintenance du site internet Légifrance, des bases de données juridiques, des applications SOLON (système d'organisation en ligne des opérations normatives), STILA (solution de traitement de l'information légale et administrative), BOAMPWeb ou encore de l'application SIGNALE (système interministériel de gestion des amendements législatifs).

3) Hébergement applicatif

Les dépenses d'hébergement des applications et sites de l'information légale se chiffrent à 2 286 386 € en AE et 1 595 854 € en CP.

4) Études générales et audits et domaine échange

Le montant total des dépenses liées aux études et aux travaux d'e-mailing est évalué à 85 589 € en AE et en CP.

Les crédits de la **sous-action 2 « infrastructure et sécurité informatiques »** sont programmés à hauteur de 11 071 854 € en AE et 12 329 490 € en CP et se ventilent de la manière suivante :

1) Les services d'infrastructures informatiques

Les dépenses liées aux services d'infrastructures informatiques sont prévues pour 8 440 997 € en AE et 9 204 720 € en CP. Elles se répartissent entre les activités budgétaires suivantes :

- 7 610 997 € en AE et 7 530 843 € en CP d'hébergement applicatif comprenant notamment le forfait d'exploitation récurrent et les opérations de construction et modification de la plateforme technique. Les montants élevés en 2022 se justifient par le renouvellement des marchés publics d'hébergement des sites de la DILA. En raison du temps de construction important, du volume des sites à migrer et de la sensibilité extrême des sites et applications hébergées, des coûts transitoires supplémentaires sont nécessaires afin d'éviter une rupture de service ;
- 300 000 € en CP pour l'hébergement nu qui couvre les prestations assurées par la Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN) sur les sites de Nogent-sur-Marne et Rosny-sous-Bois, qui accueillent l'infrastructure d'hébergement des applications sensibles de la DILA ;

- 315 000 € en AE et 585 332 € en CP pour les services de transport de données qui portent essentiellement sur la location et la maintenance des réseaux interministériels ;
- 515 000 € en AE et 788 545 € en CP pour les services de sécurité, qui prennent une importance croissante.

2) les services bureautiques

Le montant des crédits alloués aux services bureautiques s'élève à 1 661 200 € en AE et 2 123 114 € en CP et recouvre les activités budgétaires suivantes :

- les postes de travail pour 1 565 000 € en AE et 1 994 414 € en CP qui portent notamment sur le matériel mis à disposition des utilisateurs, les services d'assistance et de support, les solutions de stockage partagé (serveurs bureautiques) ;
- les télécommunications individuelles pour 70 000 € en AE et CP dont les frais liés à la téléphonie fixe, mobile, audiovisuelle sous forme matérielle, d'abonnement ou de facturation individuelle ;
- les solutions d'impression pour 26 200 € en AE et 58 700 € en CP correspondant aux services d'impressions individuels ou partagés mis à disposition des utilisateurs.

3) les services applicatifs

Les crédits alloués aux services applicatifs déclinés par domaines (pilotage, RH, finances, juridique...) se chiffrent à 869 657 € en AE et 901 656 € en CP. Ces dépenses intègrent notamment le déploiement progressif du nouveau système d'information des ressources humaines (SIRH) de la DILA. Ce projet de SIRH porte sur la fourniture d'un outil modulaire comprenant les différentes fonctions RH et, notamment, de gestion administrative des agents, de gestion des compétences et des formations, de gestion des entretiens d'évaluation et d'un portail pour les agents.

4) Applications métiers

Les dépenses d'applications informatiques rattachées à la sous-action 2 portent sur la maintenance des outils du studio graphique ainsi que les licences associées pour un total de 100 000 € en AE et en CP.

Les opérations en capital

Les dépenses d'investissement regroupées sur l'action 1 du programme 623 visent notamment à sécuriser les processus de production et de diffusion de la norme juridique et à moderniser et sécuriser l'infrastructure informatique.

Les investissements dédiés à la production régaliennne et rattachés à la **sous-action 1 « diffusion légale »** se chiffrent à 8 515 000 € en AE et 5 390 000 € en CP.

Les développements des « Nouveaux Outils de Production Normative » (NOPN), lancés en 2021, seront poursuivis en 2022 pour un coût estimé à hauteur de 5 000 000 € en AE et 1 500 000 € en CP. Après la modernisation du site Légifrance destinée à améliorer l'accès des citoyens aux textes normatifs, la transformation numérique de la chaîne régaliennne se poursuit avec ce projet qui vise à dématérialiser et fluidifier la production des textes normatifs de bout en bout, depuis leur rédaction dans les ministères jusqu'à leur publication au *Journal officiel*. Ce projet d'envergure, pluriannuel, s'articulera avec des évolutions sur l'ensemble des briques concernées (SOLON, STILA, BDJ).

Les évolutions des bases de données juridiques (BDJ) et des applications de la chaîne régaliennne dont notamment SOLON, STILA et SIGNALE sont budgétées pour un total de 1 165 000 € en AE et 2 040 000 € en CP.

La DILA poursuit également les évolutions continues du site Légifrance dont les travaux, estimés à 1 000 000 € en AE et CP en 2022, devraient permettre de proposer de nouvelles fonctionnalités aux usagers, notamment un compte utilisateurs. En complément de ces évolutions visant à favoriser, faciliter et personnaliser les usages du site, des mises en production se font régulièrement pour prendre en compte les retours des utilisateurs et pour répondre notamment aux critères des référentiels généraux de sécurité et d'accessibilité numérique.

Dans le domaine de la transparence économique et financière, les travaux seront également menés autour du BOAMP. Le budget alloué de 700 000 € en AE et 200 000 € en CP correspond aux travaux d'habilitation des formulaires des marchés tant pour la réglementation européenne que nationale en attente des travaux TNCP (travaux numériques de la commande publique).

Les autres dépenses portent sur la refonte du moteur de recherche du site Légifrance (*elastic search* ou ELK) et sur les évolutions des bases de données juridiques (BDJ) et des applications de la chaîne régaliennne dont notamment SOLON, STILA et SIGNALE pour un total de 1 815 000 € en AE et 2 690 000 € en CP.

Les investissements portés par la **sous-action 2 « Infrastructure et sécurité informatiques »**, chiffrés à 4 140 000 € en AE et 2 490 000 € en CP, visent à améliorer et sécuriser l'infrastructure informatique de la DILA.

Pour ce qui est de la performance du système d'information de la DILA, le renouvellement des infrastructures des datacenters de production de Nogent et Rosny a été entamé avec le changement du cœur de réseau en 2021. Il se poursuivra avec le renouvellement de l'infrastructure de stockage, l'augmentation de la puissance de calcul et la sécurisation de l'infrastructure d'administration et de sauvegarde des données pour un coût estimé à 300 000 € en AE et 650 000 € en CP. L'objectif est de disposer d'un véritable plan de reprise d'activité des applications régaliennes en temps réel en cas d'incident sur un datacenter.

La finalisation du projet de refonte de l'infrastructure SOLON/STILA nécessitera des adaptations sur le début 2022 qui sont chiffrées à 300 000 € en AE et en CP. Elles permettront d'automatiser les bascules serveur entre les sites, avec la même fluidité que les bascules réseau qui sont désormais réalisées entre nos sites de Nogent et Rosny.

Afin de maintenir la conformité avec les éditeurs, est prévu le renouvellement des licences Microsoft Datacenter. Chiffrées à 600 000 € en AE et en CP, elles permettront de déployer les nouvelles versions des briques logicielles et ainsi éviter l'obsolescence logicielle, synonyme d'absence de mise à jour de sécurité.

Des développements destinés à sécuriser et renforcer l'infrastructure de l'annuaire d'entreprise qui est au cœur de la messagerie et de la plupart des authentifications dont STILA seront réalisés. Ce projet AD (Active Directory) sécurisé est estimé à 600 000 € en AE et 250 000 € en CP.

Dans le cadre de l'homologation des infrastructures de ses centres informatiques, et dans la continuité des opérations précédentes (notamment sécurisation de l'annuaire d'entreprise Active Directory), 2023 marquera la mise en œuvre de la plateforme d'administration sécurisée. En effet, les exigences SSI préconisent de séparer physiquement les infrastructures de production et celle d'administration (pour se prémunir d'éventuelles attaques). Le projet est estimé à 600 000 € en AE et 400 000 € en CP.

Le projet Exadata porte sur l'acquisition d'une nouvelle infrastructure pouvant générer une économie sur la maintenance des bases de données juridiques. Il est estimé à 1 450 000 € en AE.

Les autres dépenses d'investissement concernent les évolutions des outils de gestion pour 140 000 € en AE et en CP et l'acquisition de matériels divers (Switchs, infrastructure de télétravail, salle de réunion) pour un total de 150 000 € en AE et CP.

Le tableau ci-dessous retrace l'ensemble des projets programmés sur l'action 1 « Accès au droit et diffusion légale ».

PROJETS INVESTISSEMENTS	Prévisions 2022	
	AE	CP
Evolutions legifrance 2021	1 000 000	1 000 000
Evolutions appli dépôt des annonces	165 000	240 000
NOPN	5 000 000	1 500 000
Evolution SOLON 2NG	500 000	400 000

Édition et diffusion

Programme n° 623 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Evolutions STILA	0	500 000
Evolutions BDJ	200 000	650 000
Evolutions SIGNALE	300 000	250 000
Boamp Formulaires	700 000	200 000
ELK (moteur de recherche LGF)	650 000	650 000
Sous-action 1 Diffusion légale	8 515 000	5 390 000
Evolutions outils de gestion 2020	140 000	140 000
Infrastructures refonte SOLON/STILA (stockage)	300 000	300 000
Renouvellement des switches de Desaix	50 000	50 000
Télétravail	50 000	50 000
Puissance de calcul Nogent-Rosny	300 000	650 000
Salles de réunions	50 000	50 000
AD sécurisé	600 000	250 000
Plateforme d'administration sécurisée	600 000	400 000
Renouvellement licences Microsoft datacenter	600 000	600 000
Exadata	1 450 000	0
Sous-action 2 Infrastructure et sécurité	4 140 000	2 490 000
Total Action 1 accès au droit et diffusion légale	12 655 000	7 880 000

ACTION

02 – Information administrative et vie publique

Section / Nature de dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en LFI pour 2021	Demandées pour 2022	FdC et AdP attendus en 2022	Ouverts en LFI pour 2021	Demandés pour 2022	FdC et AdP attendus en 2022
Section des opérations courantes	29 123 000	9 996 584		24 480 000	9 553 344	
Achats et services extérieurs	29 123 000	9 996 584		24 480 000	9 553 344	
Impôts, taxes et versements assimilés hors titre 2						
Charges éligibles au titre 2						
Subventions, transferts et interventions						
Autres charges de gestion courante						
Charges financières						
Charges exceptionnelles						
Section des opérations en capital	15 267 000	7 947 669		15 417 000	6 578 669	
Amortissements des prêts et avances						
Majoration de l'amortissement de la dette						
Acquisitions d'immobilisations	15 267 000	7 947 669		15 417 000	6 578 669	
Total	44 390 000	17 944 253		39 897 000	16 132 013	

L'action 2 « information administrative et vie publique » du programme 623 regroupe les crédits nécessaires à la conception et au fonctionnement de services d'information multicanale des citoyens et des entreprises. Elle porte également les dotations liées aux activités d'éditeur public de la DILA et aux frais de diffusion d'informations permettant la compréhension des grands enjeux des politiques publiques garantissant ainsi l'accès des citoyens à la vie et au débat public. Elle est estimée en 2022 à 17 944 253 € en AE et 16 132 013 € en CP.

Cette action comprend une sous-action 1 « information administrative » dont les crédits s'élèvent à 13 446 805 € en AE et 11 238 886 € en CP et une sous-action 2 « édition publique, publications et imprimerie » estimée à 4 497 448 € en AE et 4 893 127 € en CP.

NATURE DE DEPENSES	AE	CP
OPERATIONS COURANTES	5 699 136	5 100 217
OPERATIONS EN CAPITAL	7 747 669	6 138 669
SOUS-ACTION 1 INFORMATION ADMINISTRATIVE	13 446 805	11 238 886
OPERATIONS COURANTES	4 297 448	4 453 127
OPERATIONS EN CAPITAL	200 000	440 000
SOUS-ACTION 2 EDITION PUBLIQUE, PUBLICATIONS ET IMPRIMERIE	4 497 448	4 893 127
TOTAL ACTION 2 INFORMATION ADMINISTRATIVE ET VIE PUBLIQUE	17 944 253	16 132 013

Les opérations courantes

La section des opérations courantes de l'action 2 du programme 623 retrace les crédits de fonctionnement dédiés aux activités de renseignement administratif multicanal destinés à couvrir les dépenses informatiques (hébergement, gestion des applications, des sites internet...), les dépenses d'édition et d'imprimerie ainsi que celles de promotion des produits. Ces dépenses sont programmées à hauteur de 9 996 584 € en AE et 9 553 344 € en CP.

Les crédits relevant de la **sous-action 1 « information administrative »** s'élèvent pour 2022 à 5 699 136 € en AE et 5 100 217 € en CP. Ils financent les activités liées au renseignement des citoyens, des entreprises et des associations sur leurs droits et obligations ainsi que la maintenance du système d'information de l'administration (SIAN) qui contribue notamment au développement des démarches en ligne développées dans le cadre de partenariats interministériels et proposées depuis *service-public.fr*. Ces crédits se répartissent entre les activités budgétaires suivantes :

1) Applications métiers

Cette activité budgétaire finance la maintenance et le support des applications informatiques dédiées à l'information administrative et comporte notamment la maintenance du SIAN ainsi que le référencement et les tests utilisateurs. Elle se chiffre en 2022 à hauteur de 1 015 046 € en AE et 983 764 € en CP.

2) Domaine échange

Les crédits relatifs au système de transmission des démarches depuis *service-public.fr* vers les administrations et collectivités qui doivent les traiter sont estimés à 786 000 € en AE et 876 208 € en CP. À compter de 2022, la DILA pourra basculer ses démarches sur le hub d'échange qui sera mis en place par la DINUM et auquel la DILA contribue à travers un transfert au présent PLF de 550 000€ en AE et CP correspondant à la maintenance du hub pour le deuxième semestre 2022. Ce hub d'échange d'interministériel permettra le transfert de flux entre administrations. La DILA pourra s'appuyer dessus pour les démarches en lignes qu'elle gère (4,5 millions de flux annuels en moyenne) en lieu et place de la plateforme d'échanges et de confiance (PEC) qu'elle opère depuis 2014 et qui ne répondait plus aux standards et usages actuels.

3) Hébergement applicatif

Les coûts d'hébergement des sites *service-public.fr* et *vie-publique.fr* ainsi que des applications concourant à la mission de renseignement administratif se chiffrent à 1 440 309 € en AE et 820 284 € en CP.

4) Renseignement administratif

Estimées au total à 848 000 € en AE et 866 990 € en CP, ces dépenses regroupent les 3 activités budgétaires suivantes :

- la gestion des courriels qui porte sur le financement du service de renseignement des usagers par messagerie sur le site *service-public.fr* et le traitement des courriels pour une prévision de 340 000 € en AE et 350 338 € en CP ;
- le service de renseignement par téléphone pour un coût de 227 000 € en AE et 233 250 € en CP afin de couvrir les dépenses informatiques externalisées dédiées au renseignement par téléphone (hébergement, gouvernance, communication) ;
- le traitement de l'information administrative pour 281 000 € en AE et 283 401 € en CP qui regroupe notamment la mise à jour des informations de l'annuaire de l'administration et services nationaux, administrations et services de proximité.

5) Services mutualisés

Cette activité budgétaire est destinée à couvrir les dépenses liées aux actions transverses non dédiées (urbanisation, architecture, méthode et qualité, pilotage et gestion de projet, maintenance mutualisée). La prévision est de 933 221 € en AE et en CP pour 2022 et comprend notamment le nouveau projet de plateforme de réponse à l'utilisateur omnicanale. Le renseignement des usagers proposé par la DILA est multisupport et repose sur plusieurs marchés différents. Ce projet va permettre de remplacer trois outils existants en un outil unique pouvant traiter tous les supports (téléphonie, courriel mais aussi réseaux sociaux). Il garantira une simplification des tâches des agents, une synergie entre les utilisateurs et des économies financières (licences, exploitation et hébergement).

6) Poste de travail, études générales et activités transverses

Les autres dépenses rattachées à la sous-action 1 se chiffrent à 676 560 € en AE et 741 250 € en CP et concernent notamment les frais d'études générales relatives à l'administration numérique.

Les crédits de la **sous-action 2 « édition publique, publications et imprimerie »** se chiffrent quant à eux à 4 297 448 € en AE et 4 453 128 € en CP. Ils doivent contribuer à assurer l'accès des citoyens à la vie publique et au débat public en finançant les travaux d'édition en compte propre et en compte de tiers pour des contenus au format numérique ou papier, les contenus numériques du site *vie-publique.fr* ou encore les travaux d'imprimerie.

1) Impressions

Le montant estimé des dépenses de l'imprimerie se chiffre à 2 886 580 € en AE et 3 001 134 € en CP et regroupe les activités budgétaires suivantes :

- les achats de matières premières et fournitures pour 1 470 000 € en AE et 1 465 224 € en CP comprenant les achats de plaques offset, blanchets, papiers, encres, vernis, solvants... ;
- la maintenance des matériels de production pour 995 000 € en AE et 1 109 232 € en CP ;
- la distribution et les transports sur ventes intégrant les frais postaux sur ventes et la gestion des stocks pour 241 580 € en AE et 244 801 € en CP ;
- la sous-traitance d'impression pour 180 000 € en AE et 181 877 € en CP.

2) Édition publique

Estimée à 570 000 € en AE et 547 957 € en CP, cette activité budgétaire regroupe l'ensemble des dépenses liées aux publications éditées en compte propre sous la marque *La Documentation française* ou en compte de tiers et les contenus diffusés en ligne sur le site *vie-publique.fr*. Il s'agit principalement du paiement des droits d'auteur et de reproduction et de la redevance annuelle versée, dans le cadre de la délégation de service public, au Centre intercommunal de gestion de la petite couronne (CIGPC).

3) Promotion et activités commerciales

Une prévision de crédits de 700 000 € en AE et 718 299 € en CP est dédiée pour 2022 aux prestations de diffusion d'ouvrages numériques ou en librairie (303 500 € en AE et CP), à la gestion externalisée des abonnements (200 000 € en AE et CP) ainsi qu'aux actions promotionnelles et campagnes publicitaires menées par la DILA (196 500 € en AE et 214 799 € en CP). Ces dernières comprennent notamment les achats d'espaces publicitaires, les promotions de revues en kiosques et les foires et salons.

4) Autres activités transverses

Les autres dépenses sont prévues pour 140 868 € en AE et 185 737 € en CP et comprennent principalement les dépenses informatiques et des études générales.

Les opérations en capital

Les opérations d'investissement de l'action 2 du programme portent sur des dépenses informatiques concourant à la modernisation de l'administration numérique et au renforcement de la transparence de la vie et du débat public. Elles permettent également l'amélioration des outils de production du département de l'imprimerie. Le montant total de ces investissements est évalué à 7 947 669 € en AE et 6 578 669 € en CP.

Les dépenses de titre 5 inscrites sur **la sous-action 1 « Information administrative »** représentent un montant global de 7 747 669 € en AE et 6 138 669 € en CP. Elles portent notamment sur les projets informatiques d'amélioration du site *service-public.fr* pour 1 500 000 € en AE et 1 400 000 € en CP, les évolutions ou le développement de démarches en ligne pour 1 630 000 € en AE et 1 998 669 € en CP, le développement du site de référence d'information et d'orientation des entreprises pour 500 000 € en AE et 1 050 000 € en CP (initié dès 2021, ce nouveau portail dédié aux professionnels élaboré en lien étroit avec les administrations au service des entreprises fera l'objet d'une amélioration continue dès sa mise à disposition aux utilisateurs), les travaux de refonte et d'évolutions du SIAN pour 750 000 € en AE et 770 000 € en CP, les évolutions de l'annuaire de l'administration pour 450 000 € en AE et en CP et les évolutions du site *vie-publique.fr* pour 500 000 € en AE et 470 000 € en CP. En outre, une ligne dédiée aux projets innovants est programmée pour 1 047 669 € en AE.

Pour l'ensemble de ces services, les objectifs poursuivis sont les suivants :

- mesurer et renforcer la satisfaction des usagers (enquêtes qualitatives et quantitatives, tests utilisateurs, etc.) ;
- développer de nouveaux services coconstruits et personnalisés (agilité, expérimentations, ateliers, simplification, etc.) ;
- développer les modalités d'interaction avec les usagers tout en veillant à l'accessibilité et à la sécurité des services (mise en œuvre du schéma pluriannuel d'accessibilité numérique, audits d'homologation de sécurité, etc.) ;
- Élargir les publics et développer la notoriété (traduction en plusieurs langues sur *service-public.fr*, vocalisation, expérimentation d'un forum, etc.).

Le montant global des investissements imputés sur **la sous-action 2 « Édition publique, publications et imprimerie »** s'établit à 200 000 € en AE et 440 000 € en CP. Ils concernent le paiement des investissements initiés en 2021 (automatisation du BAT en ligne pour 90 000 € en CP, encarteuse pour 250 000 € en CP) auxquels s'ajoute une enveloppe dédiée à améliorer les outils de production (achat ou remplacement de matériel, travaux de modernisation...) pour 200 000 € en AE et 100 000 € en CP.

Le tableau ci-dessous retrace l'intégralité des investissements programmés sur l'action 2 du programme 623 :

PROJETS INVESTISSEMENTS	Prévisions 2022	
	AE	CP
Démarches en ligne 2021		182 000
Démarches en ligne 2022	900 000	773 669
Evolutions démarches existantes	600 000	675 000
SP itérations 2021	0	250 000
SP itérations 2022	1 500 000	1 150 000
SP Entreprise	1 000 000	1 050 000

Édition et diffusion

Programme n° 623 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Annuaire	450 000	450 000
Outil G6K	350 000	368 000
Evolutions techniques du socle SIAN	300 000	320 000
Refonte technique du SIAN	900 000	450 000
Evolutions vie-publique.fr	700 000	470 000
Projets d'innovation	1 047 669	
Sous-action 1 Information administrative	7 747 669	6 138 669
Automatisation de l'imposition et BAT en ligne		90 000
Encarteuse		250 000
Modernisation des outils de production	200 000	100 000
Sous-action 2 Edition publique, publications et imprimerie	200 000	440 000
Total	7 947 669	6 578 669